

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 28 septembre 2023

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

**Séance du 28 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE

**Procurations :** Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Yves COLPAERT  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Eric DEWULF à madame Dorothee BERTRAND  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

**Absent :** Madame Camille SPETEBROOT

**Secrétaire de séance :** Madame Augustine VILLE

**Délibération n°102/109 – 09/2023.**

**Objet de la délibération : Commune de Sailly-sur-la-Lys – Modification du Plan Local d'Urbanisme - Avis**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courrier du 05 septembre 2023 de la commune de Sailly-Sur-La-Lys informant la commune d'Estaires de la modification de droit commun n°1 de son Plan Local d'Urbanisme,  
Vu l'arrêté de prescription de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la notice de présentation de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sailly-Sur-La-Lys,

Vu le projet de règlement du PLU de la commune de Sailly-Sur-La-Lys,

Vu le projet du règlement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Sailly-Sur-La-Lys,

Vu le projet des plans de zonage de la commune de Sailly-Sur-La-Lys,

Considérant que les modifications portent sur :

- Les OAP : OAP Centre-Village : diminution des objectifs de production de LLS (117 au lieu de 131, dont éventuellement 22 logements en prêt social de location-accession), OAP Maison-Blanche : prévoir 28 logements au global dont 19 logements locatifs sociaux (au lieu de 18 LLS), et modifier le principe de desserte de l'OAP (entrée-sortie sur la RD étant donné que le Département a émis un avis favorable), OAP thématique « mixité sociale » : en lien avec les modifications de LLS évoquées ci-dessus, revoir la répartition et les sites pour accueillir des LLS. Ajout d'une OAP sur la partie Ouest de la rue de Bruges afin d'encadrer les potentialités de densification en double rideaux.

DATE DE  
CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2023

DATE DE PUBLICATION

19 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

**Objet : Commune de Sailly-sur-la-Lys – Modification du Plan Local d'Urbanisme - Avis**

**Objet de la délibération : Commune de Sailly-sur-la-Lys – Modification du Plan Local d'Urbanisme - Avis**

- Le règlement graphique : ER n° 9 et 10 à supprimer, ER n°6 à agrandir sur une partie de l'emprise de l'ER n°9 à supprimer, ER n°6 à réduire sur l'emprise de la parcelle 186, Un ER (n°13) à ajouter afin de réaliser une connexion viaire, Retravailler le périmètre du secteur de mixité sociale prévu à l'arrière de la mairie, Envisager un STECAL Njp ainsi qu'un changement de destination pour un projet de jardin potager à proximité du Château de Bac-Saint-Maur, Délimiter un secteur Ubc pour garantir la vocation commerciale d'une parcelle, Ajouter 2 bâtiments au titre des changements de destination, Ajouter une trame OAP sur la partie Ouest de la rue de Bruges afin d'encadrer les potentialités de densification en double rideau.
- Le règlement écrit : Dispositions visant à encadrer les constructions et aménagements dans le secteur Njp, Aspect extérieur : ne pas interdire les bardages métalliques, mais uniquement les bardages bac acier (toutes les zones), Règles sur les clôtures à retravailler, Recommander un habillage des coffrets techniques sans pour autant l'imposer, Augmenter la hauteur constructible en Ue (15 mètres), Encadrer le secteur Ubc nouvellement créé.

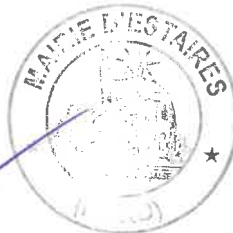
Considérant que l'enquête publique est prévue du 05 octobre 2023 au 19 octobre 2023.

Considérant qu'en tant que commune limitrophe, la commune de Sailly-sur-la-Lys a souhaité l'avis de la commune d'Estaires sur ce projet.

Aussi, le Conseil municipal s'est prononcé sur ledit projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sailly-sur-la-Lys et émet un **avis favorable à la majorité** avec **27 voix « POUR »** et **1 « ABSTENTION »** (Olivier SABRE)

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance  
Augustine VILLE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 12/10/2023

Publié ou notifié le 12/10/2023

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

